



HAL
open science

Les Mauriciens et la rébellion du Sud malgache de 1904

Philippe Nunn

► **To cite this version:**

Philippe Nunn. Les Mauriciens et la rébellion du Sud malgache de 1904. Travaux & documents, 2001, Révoltes et indépendances. Madagascar : les ambiguïtés de l'Histoire.. et de l'Historiographie, 16, pp.35-47. hal-02180865

HAL Id: hal-02180865

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02180865v1>

Submitted on 16 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Mauriciens et la rébellion du Sud malgache de 1904

PHILIPPE NUNN

L'annexion de Madagascar par la France ne s'est pas opérée sans résistances. Certes, l'essentiel du territoire a été conquis assez rapidement ; néanmoins des heurts sporadiques marquent les premières années du gouvernement du général Gallieni. L'insurrection de 1904 fut le dernier sursaut à la pacification menée dans le Sud par le Colonel Lyautey. Peu étudiée par les historiens¹, elle marque pourtant une transition dans l'histoire coloniale malgache. D'une part, elle coïncide avec le départ du général Gallieni, premier gouverneur général ; d'autre part, les méthodes employées pour la gestion de cette crise seront vivement dénoncées par son successeur ; ce sera la première note discordante d'envergure dans le concert de l'autosatisfaction française quant aux affaires malgaches².

Cette étude ne porte pas directement sur ces événements ; pour cela, nous renvoyons le lecteur aux travaux de Guy Jacob présentés au colloque de Tuléar³. Notre travail consistera à examiner en quoi la crise de 1904 met à jour l'hostilité des autorités coloniales envers les Mauriciens. En effet, ceux-ci sont immédiatement dénoncés par Gallieni comme étant les instigateurs de la révolte. La mise en cause pourrait

1 Pierre, Boiteau, *Contribution à l'Histoire de la nation malgache*, Paris : Editions sociales, 1958. L'auteur pourtant sensible aux révoltes contre le colonisateur ne fait aucune mention de ces événements.

2 Victor, Augagneur, *Erreurs et brutalités coloniales*, Paris : Montaigne, 1927.

3 Guy, Jacob, *Sur les origines de l'insurrection du Sud - Est de Madagascar (Novembre - Décembre 1904)* - Omaly sy Anio, Tananarive : Université de Madagascar, 1981, p. 249 - 261.

paraître anecdotique si elle ne constituait pas le point d'orgue d'une crise larvée, ayant débuté dès l'annexion de 1895. Cette tension est largement alimentée par les fonctionnaires des régions dont l'objectif semble être l'affaiblissement de la position des commerçants mauriciens notamment sur la côte orientale de la Grande Ile.

A travers ce conflit, la position d'un groupe résolument colonisateur en butte à l'administration coloniale révèle la complexité des relations entre allogènes et la farouche volonté d'imposer la prééminence française. Cette hostilité rencontre toutefois une résistance de la part d'une communauté mauricienne détenant une puissance économique certaine et une presse prompte à dénoncer les abus de la puissance tutélaire. A la révolte malgache du Sud fait écho une révolte mauricienne plus feutrée qui se joue sur le terrain économique mais qui a aussi pour objectif de desserrer l'étreinte coloniale. Ainsi, avec un an de retard mais après de graves remises en cause, c'est « L'entente cordiale » qui fera ses débuts timides à Madagascar.

DES SOURCES FRAGMENTÉES

Si l'on s'en tient aux ouvrages généraux concernant l'histoire malgache, là où les révoltes de 1904 peuvent paraître insignifiantes, H. Deschamps ne leur consacre qu'une demi-page et sacrifie la rigueur scientifique à l'imagerie coloniale malgache qui veut que le pays ait été entièrement pacifié au départ du général Gallieni⁴. Or la date qu'il avance lui-même de la fin de l'insurrection, le 1 septembre 1905, est postérieure de quatre mois au voyage sans retour de Gallieni vers la France⁵. Cette approche marque tout de même un progrès car, en 1961, Chapus et Dandouau non content(s ?) de passer complètement la révolte sous silence ajoutent que « Tous les changements (...) furent dans l'ensemble acceptés aisément (...) »⁶.

4 Hubert, Deschamps, Histoire de Madagascar, Paris : 1972, Berger-Levrault, p. 243.

5 Archives de La Réunion (A.D.R.) - 1 PER 45/8 - La Patrie créole - 12/05/1905 - Le passage du général à Tamatave ne donne lieu à aucun faste particulier. Le contraste entre l'arrivée et le départ est flagrant - p. 3.

6 A. Chapus, et G.S. Dandouau, Manuel d'histoire de Madagascar, Paris : Ed. Larose, 1961, p. 157.

Le groupe mauricien est peu ou pas évoqué dans les ouvrages généraux ; leur nombre relativement restreint explique ce silence. Aucun travail historique français au niveau doctoral ne s'est intéressé spécifiquement à l'immigration mauricienne vers Madagascar. Certes, dans des articles ou dans certains ouvrages, nous avons pu recueillir des informations mais de façon incidente par rapport au sujet traité.

Plusieurs études concernant les étrangers à Madagascar consacrent des développements aux Mauriciens. Les thèses de J. Bousiges⁷ et de V. Romeuf-Salomone⁸, portant sur les étrangers à Madagascar durant la période coloniale, apportent des éléments statistiques et descriptifs. C. Bavoux dans sa thèse intitulée « *Les Réunionnais de Madagascar de 1880 à 1925* » insiste sur la spécificité de chacune des communautés venues des Mascareignes et traite des relations complexes entre ces deux groupes⁹. Enfin, les travaux de H. Ly Tio Fane Pineo présentent quelques caractéristiques de la migration mauricienne en ce qu'elle se rattache aux mouvements des Chinois dans l'océan Indien occidental¹⁰.

Outre la presse mauricienne de la période détenue par la bibliothèque nationale de Maurice¹¹, nous avons utilisé la presse réunionnaise et malgache, des dossiers du C.A.O.M. d'Aix-en-Provence ainsi que la correspondance diplomatique du Ministère des Affaires étrangères à Paris. Il conviendrait toutefois de compléter le corpus par les fonds du Colonial Office de Londres ainsi que par les dossiers des Archives nationales malgaches.

7 Jacques, Bousiges, *Les étrangers à Madagascar*, Thèse de doctorat d'Etat en Droit sous la direction du Professeur P. Loussouarn, Faculté de droit, Rennes, 1956.

8 Valérie, Romeuf-Salomone, *Le pouvoir central et les communautés étrangères à Madagascar de 1895 à 1939*, Thèse de doctorat nouveau régime en Histoire sous la direction du Professeur J.L. Miège, Aix en Provence, 1990, p. 511.

9 Claude, Bavoux, *Les Réunionnais de Madagascar de 1880 à 1925*, Thèse de doctorat nouveau régime en Histoire contemporaine sous la direction de Mme le Professeur F. Raison – Jourde, Paris VII, 1997, p. 723.

10 Huguette, Ly Tio Fane Pineo, *La diaspora chinoise dans l'océan Indien occidental*, Aix en Provence, 1981, Association des chercheurs de l'océan Indien, Institut d'Histoire des Pays d'outre mer, p. 167 à 197.

11 Nouvellement créée, elle se situe au centre de Port-Louis en face de l'immeuble des télécoms. Elle a récupéré les périodiques anciennement entreposés aux Archives nationales de Coromandel ainsi que le fond du Mauritius Institute.

Les sources consultées permettent tout de même de dresser un tableau relativement exact de la situation des Mauriciens au cours des premières années de l'annexion.

Bien que manifeste en 1904, la lente dégradation de la position mauricienne est difficile à cerner car la protection diplomatique anglaise joue le rôle d'amortisseur des tensions. Certes, l'objectif principal du gouverneur général est d'évincer les grandes maisons de commerce mauriciennes de la côte Est, cependant les conventions signées entre les deux puissances métropolitaines et les fréquents recours diplomatiques limitent les actions possibles. La rébellion de Farafangana en 1904 et le discours anti-Mauricien qui l'accompagne sont révélateurs des rancœurs accumulées et de la volonté du général Gallieni de placer au premier plan un bouc émissaire étranger pour masquer les fautes commises par son administration.

LES ENTRAVES AU COMMERCE MAURICIEN

Après le traité de 1885 donnant la maîtrise des tarifs douaniers à la France, l'instauration de droits de douanes de 10% ad valorem ne gêne pas le commerce mauricien : « (...) alors que toutes les marchandises ne payaient que 10% ad valorem, Maurice exportait à Madagascar 10 000 barriques de rhum par an en moyenne, du jaugeage de 20 000 litres. »¹²

Les grands commerçants de la côte Est dégagent suffisamment de bénéfices pour continuer à faire prospérer leurs établissements. Cette élite commerciale qui se satisfait assez du protectorat¹³ constitue une minorité active agissant sur la place publique et bénéficiant d'appuis solides dans la presse de Tamatave et de relais efficaces dans celle de

12 E. Cayeux, *La côte Est de Madagascar du point de vue du colon*, Port Louis, 1898, The central printing establishment, p. 59.

13 C'est le traité Miot - Patrimio de 1885 qui instaure le protectorat. Celui-ci s'achève en 1895 avec l'intervention militaire et l'annexion. Pour la description des relations entre la France et Madagascar pour cette période, voir la thèse monumentale de Guy Jacob. *La France et Madagascar de 1880 à 1894. Aux origines d'une conquête coloniale*, Thèse de doctorat en Histoire contemporaine sous la direction du Professeur Ganiage, Paris IV Sorbonne, 1996.

Maurice. Certains, comme Coutanceau¹⁴ et Beguignot, sont des personnages publics à Maurice et se situent dans une optique résolument annexionniste par le militantisme au sein de la Société mauricienne de colonisation de Madagascar, tandis que d'autres se montrent plus réservés et ne s'expriment qu'anonymement par des lettres dans la presse, ne souhaitant sans doute pas mettre en péril leurs activités malgaches. Pourtant, la menace d'une annexion doublée d'un protectionnisme par des droits de douanes prohibitifs pour le commerce avec Maurice suscite immédiatement des réactions d'hostilité.

Aux réactions polies de la presse francophone : « Si avec cela un tarif douanier protecteur vient fermer le commerce de la grande île aux exportateurs étrangers, Madagascar ne sera jamais, pour le colon, le pays qu'il avait rêvé »¹⁵, font écho les menaces à peine voilées d'autres organes de presse :

Madagascar est depuis très longtemps ouvert au commerce, il se connaît en marchandises et a ses préférences, vouloir obliger ce pays en ne s'adressant qu'en France pour ses approvisionnements, c'est vouloir arrêter le cours des choses, en changer la direction. On n'opère pas de telles transformations sans occasionner des mécontentements et provoquer des tiraillements qui ont généralement pour résultat l'effusion de sang.¹⁶

Ces effets de manche n'infléchissent pas la volonté coloniale de réduire le commerce avec Maurice au minimum. Le résultat escompté est double : d'une part favoriser les marchandises françaises au détriment des produits anglais transitant par Maurice, d'autre part stimuler le commerce avec La Réunion et permettre ainsi aux petits commerçants réunionnais de se frayer une place dans les principales villes-comptoirs de la côte Est. Dans ce contexte, seule une pression diplomatique anglaise pourrait agir comme protecteur du libre-échange et par là de la bourgeoisie commerçante mauricienne. Mais, comme le

14 Jean Coutanceau n'est pas né à Maurice. Il est installé dans l'île depuis une vingtaine d'années et se montre très actif dans les associations francophiles telles que l'Alliance française et la société française d'assistance. Il est membre de la société mauricienne de colonisation de Madagascar.

15 Mauritius Archives (M.A.), *Le Vrai Mauricien*, 26/01/196, p. 1.

16 M.A. – *Le Progrès colonial*, 14/04/1896, Revue de presse, p. 2.

constate « *Le Tamatavien* » en 1896, « Il est peu probable que l'Angleterre consente à courir les risques d'un conflit militaire pour quelques droits de douanes un peu plus ou un peu moins élevés dans la grande île malgache. »¹⁷

Alors que l'activisme des Mauriciens en faveur de l'annexion a été intense, la mise en place des structures coloniales révèle leur extranéité, les plaçant dans une situation fort ambiguë. Proclamant leur volonté de reprendre la nationalité française, ils ont dans le même temps à défendre ou à consolider des positions économiques contre la volonté des autorités françaises. Dès lors, le moindre recours aux autorités consulaires anglaises peut apparaître comme une duplicité que les administrateurs des provinces ne manquent pas de dénoncer. Après le Mauricien vendu aux « Hovas », le cliché consistant à placer celui qui conteste comme traître potentiel se précise :

Ce groupe n'est ni chair ni poisson, il a dans une poche le drapeau français et dans l'autre le pavillon anglais, suivant ses intérêts du moment, il fouille dans l'une ou l'autre poche.¹⁸

Une véritable politique anti-mauricienne se met en place sous l'impulsion du général Gallieni. Elle se manifeste notamment par des « kabary »¹⁹ dans les principales villes de la côte Est effectués par les résidents provinciaux. Le discours tenu est semblable de Maroansetra à Farafangana : « Achetez français chez des commerçants français ! »²⁰. Il ne s'agit pas là d'initiatives isolées mais d'une politique concertée et décidée au plus haut niveau de l'État. Ceci apparaît dans le rapport confidentiel adressé par le gouverneur général au ministre des Colonies le 12 janvier 1899 :

17 Centre des Archives d'Outre Mer (C.A.O.M. Aix en Provence) - Bib 30577, *Le Tamatavien*, 9/05/1896, p. 2.

18 C.A.O.M. - 44 PA 5 - Rapport politique n°360A du Général Gallieni au Ministre des colonies - 26/03/1898.

19 Mot malgache signifiant « allocutions publiques » ou encore « joutes oratoires » (Voir la préface de Nivo Galibert - Charles Renel, « Le décivilisé », Editions Grand Océan) - A ne pas confondre avec le terme créole réunionnais « Kabar » qui a plutôt le sens de fête.

20 C.A.O.M. - Série géographie - C 361 d 987 - Lettre de Protestation de G. de Sornay, commerçant mauricien de Mananjary au Ministre des colonies - 09/01/1899.

Je m'efforcerai de m'inspirer de vos conseils et des procédés en usage dans les colonies anglaises : officiellement les étrangers seront traités sur le même pied que nos compatriotes, officieusement toute notre aide sera acquise à ces derniers.

J'ai préféré, du reste, supprimer les avantages concédés à nos nationaux que les étendre aux étrangers.

Les étrangers ainsi stigmatisés sont nommément désignés dans la suite du rapport : « Les Anglais sont restés (...) nos adversaires irréconciliables.

Dans l'esprit du général, les Mauriciens ont choisi « *le parti anglais* ». Le doute n'est alors pas de mise les concernant :

Sur la côte Est, les colons Mauriciens jouent un rôle assez louche. Ils cherchent à profiter de ce que Maurice a appartenu autrefois à la France et de ce qu'ils portent pour la plupart des noms d'origine française pour se dire français de cœur lorsqu'ils sollicitent une faveur mais ils ont bien soin de se prévaloir de leur nationalité anglaise quand ils ont une réclamation à formuler.²¹

Harcelés par les attaques des autorités administratives relayées par la presse réunionnaise, les Mauriciens ne restent pas inactifs. Ils se défendent sur deux terrains : par la voie diplomatique et sur la place publique en utilisant des journaux qui leur sont favorables.

LES RÉSISTANCES MAURICIENNES

A Tananarive, le consul Porter entretient de (trop ?) bonnes relations avec l'autorité coloniale. Dans ce monde feutré, les relations sont faites de courtoisie et de grandes réceptions au cours desquelles on rivalise de bons sentiments les uns envers les autres. Depuis la convention de Vienne de 1890, il n'est plus question de la part des Anglais de remettre en cause l'influence française à Madagascar. Porter est un diplomate de carrière et sait y faire pour ménager les susceptibilités de l'occupant. Sa tournée sur la côte Ouest où pourtant les récriminations des Indiens, sujets britanniques, ne manquent pas, se termine sans la moindre parole déplacée envers le Gouvernement

21

C.A.O.M. - Série géographique - C 361 d 987 - Lettre confidentielle du Général Gallieni à Ministre des colonies - 12/01/1899.

général de Madagascar : « Il n'a fait à aucun moment allusion au taux de la taxe de séjour imposée aux Indiens en leur qualité d'Asiatiques »²².

En 1904, Porter est même proposé par Gallieni au grade de chevalier de la Légion d'honneur pour son rôle favorable à l'établissement de la colonisation française²³.

Sur Tamatave en revanche, la situation est plus confuse. Le consul anglais Anatole Sauzier, Mauricien d'origine française²⁴, fait une résistance acharnée aux mesures discriminatoires édictées par le gouverneur général. Ce dernier ne se prive pas de faire remonter ses récriminations par la voie diplomatique afin de faire désavouer Sauzier :

M. Sauzier a reçu par télégraphe, le 13 courant des instructions l'invitant à faire tout ce qui sera en son pouvoir pour se conformer aux désirs des autorités françaises à Madagascar²⁵.

Accueilli favorablement à son arrivée à Tamatave²⁶, il sera rapidement critiqué par ses compatriotes qui lui reprochent sa volonté de défendre tous les Mauriciens (et pas seulement les Franco-mauriciens). Il est même attaqué pour son peu de goût pour les mondanités²⁷. Malgré cela, il reste un allié du grand commerce mauricien et n'hésite pas à transmettre les plaintes adressées à son consulat pour les entraves au libre échange²⁸. Le discours du résident

22 C.A.O.M. - 6 (1) D 3 - Dossiers divers des Affaires extérieures - Consulat d'Angleterre - Rapport confidentiel du chef de province de Tuléar à Gouverneur Général de Madagascar.

23 C.A.O.M. - 6 (1) D 3 - Dossiers divers des Affaires extérieures - Consulat d'Angleterre - 16/06/1904 - Lettre du Ministre des affaires étrangères à Gouverneur Général.

24 Bibliothèque Nationale de France (B.N.F) - La Justice - 17/02/1894.

25 Affaires Etrangères (A.E - Paris) - Correspondances politiques et commerciales / Nouvelle série Madagascar / 1896 - 1899 / n° 3 - Fondation de la colonie - 26/05/1897 - Folio 146 - Lettre de Manson Consul de Grande-Bretagne à Paris adressée à M. Hanotaux Ministre des affaires étrangères.

26 B.N.F. - *La Cloche* - 10/05/1888 - Reprise d'un article du Journal de Maurice - « Tamatave est au Mauriciens ».

27 B.N.F. - *L'Opinion publique* - 28/06/1891 - Reprise d'un article du *Commercial Gazette* reprochant à A. Sauzier de ne pas organiser assez de bals.

28 Bibliothèque Nationale de Maurice (B.N.M.) - Ministère des affaires étrangères - « Documents diplomatiques : affaires de Madagascar » - 3 tomes - Paginations multiples

Compérat invitant les Mananjariens à consommer uniquement français est dénoncé sans détour par le consul de Tamatave.

L'affaire de Mananjary met en lumière la double stratégie des Mauriciens. Parallèlement à la demande diplomatique, une série d'articles sort opportunément pour poser le débat sur la place publique. Le plus retentissant est sans doute celui adressé au « Cernéen » par Evenor De Chazal. Notons que l'article paraît simultanément à Maurice et à La Réunion²⁹. Le constat est sans appel : « La vérité m'oblige à dire que, en général, le Mauricien n'est pas bien vu à Madagascar. »

C'est dans ce contexte que la rébellion du Sud éclate. Le pays est censé être pacifié et le général Gallieni s'apprête à rentrer en France, pour un congé qui sera sans retour.

DU BON USAGE D'UN BOUC - ÉMISSAIRE

En 1895, lors des rébellions de la côte Est, les Mauriciens sont immédiatement désignés comme étant les incitateurs de la révolte. La révolte dite des Vorimos³⁰ dirigée contre la monarchie Mérina mais interprétée comme anti-française se traduit par la mise en cause des Mauriciens Hardy à Andevorante et Mairs à Mahanoro³¹. Certes l'attitude de Mairs est franchement hostile à la présence française mais cela justifie-t-il que l'ensemble de la communauté mauricienne de Mahanoro soit considérée comme responsable de l'agitation ? Le témoignage de Hodoul, Mauricien, contre Mairs montre que « l'unanimité » mauricienne est une pure vision de l'esprit colonial et n'a pour seul objectif que de désigner un bouc émissaire étranger³².

- Paris - Imprimerie nationale - 1899 - Bulletin africa n° 8 - p. 1 - Consul Sauzier au Marquis de Salisbury concernant la plainte de Procter, Trouchet et autres contre l'administrateur Compérat de Mananjary.

29 A.D.R. - 1 Mi 515 - *L'indépendant créole* - 05/07/1897 - p. 1.

30 Ethnie Betsimisaraka de la côte Est.

31 C.A.O.M. - Série géographie C 359 d 979 - Renseignements sur des sujets étrangers -

32 *Ibid.*, Le Capitaine Compérat signale d'ailleurs dans son rapport que « (...) ces personnages sont peu nombreux, c'est pourquoi je crois devoir estimer qu'il ne faut pas hésiter à les frapper ».

En 1904, la « duplicité » des natifs de l'ancienne Ile de France étant une chose considérée comme acquise, l'idée que les Malgaches n'auraient jamais eu l'idée de se révolter tous seuls devient un mode de gestion des conflits. Le rapport du gouverneur général au Ministre des colonies ne propose que deux causes à la rébellion. C'est d'abord « la nature violente » des populations du Sud et leur fâcheuse tendance au « brigandage » qui explique le mouvement insurrectionnel. Ensuite, il souligne que ceci ne serait pas produit sans une influence extérieure :

Les éléments hostiles ne manquent pas d'exploiter contre nous cette inquiétude. Il y a 2 ans, la venue de navires de guerre britanniques à Tamatave et à Diego Suarez avait été à l'origine de bruits alarmants qui s'étaient propagés jusque dans le Betsileo et l'Ikongo : d'après ces dires, auxquels des Mauriciens, établis sur le littoral, n'étaient pas étrangers, nos ennemis Anglais se préparaient à débarquer à Mananjary³³.

L'argument permet de garder une bonne conscience coloniale et d'accréditer la fiction selon laquelle le pays est entièrement pacifié et que par conséquent les Malgaches adhèrent à la mise en place des structures coloniales. Dès lors, il n'y a que des « Anti-français » qui veulent contrecarrer les projets gallieniens.

Ne reposant sur aucune preuve tangible, ces assertions sont rapidement remises en cause par « *La Dépêche de Madagascar* ». Le journal est la propriété de J. Gimel³⁴, Mauricien, émigré au cours des années du protectorat ; réputé pour sa fine plume, il représente une presse libre et faisant peu de concession au gouvernement général. En 1897, il est présenté par le secrétaire général du cabinet de la colonie comme un « métis Indo-africain né à l'île Maurice »³⁵. Le rapport omet de préciser que le jeune homme³⁶ est le fils d'un ancien journaliste du « *Cernéen* »

33 C.A.O.M. - Série géographie C 379 d 1031 - Soulèvement du Sud - Dénonciations - Rapport du Gouverneur Général au Ministre des colonies - 03/12/1904 - C'est Gallieni qui souligne, bien évidemment, pour appuyer sa démonstration.

34 Il s'agit bien de Gimel et non pas de Grimal - Voir JACOB, Guy. *Sur les origines de l'insurrection du Sud - Est de Madagascar (Novembre - Décembre 1904)*, op. cit., p. 255.

35 C.A.O.M. - Série géographie C 204 d 401 - Renseignements sur des particuliers établis à Madagascar - Lettre du secrétaire général au ministre des Colonies.

36 B.N.F. - *Le Diego Suarez* - 09/04/1908 - p. 2 - L'article précise que J. Gimel a été correspondant du « Petit Parisien » pendant l'annexion - Il décède à 36 ans en 1908.

d'origine française. De plus, il est accusé d'avoir touché des subsides de l'ancien premier ministre Ranairilarivony. Bien que jamais prouvée, l'accusation permet de refuser la nationalité française à Gimel et ainsi de le priver du bénéfice des dispositions du décret du 07/02/1897.

Il ne demeure pas moins que son professionnalisme et la qualité de son journal sont évidents comparés à ce qui se fait à Tamatave dans la presse : « Son journal est d'une tout autre tenue morale et intellectuelle que celui de ses prédécesseurs (...) »³⁷, note Claude Bavoux.

Dés le mois de février 1905, le journal livre les premières informations sur Vinay et Choppy, les premières victimes de l'insurrection : « (Vinay) rançonnait et allait jusqu'à uriner dans le sakafa³⁸ de ses bourjanes³⁹. Choppy (...) usait continuellement de la trique en guise de stimulant »⁴⁰.

Ces révélations sont immédiatement dénoncées au Ministre des Colonies comme étant fallacieuses. Faute de pouvoir démontrer que les accusations sont sans fondements, la technique qui a déjà fait ses preuves est largement réutilisée : on dénonce l'étranger. Les origines indiennes de Gimel sont utilisées contre lui et, fait aggravant, on l'accuse « d'indigénophilie »⁴¹. Certes, Gimel a participé à la création de la section tamatavienne de la Ligue des droits de l'homme mais pour en démissionner immédiatement ; la dite Ligue étant réservée aux seuls Français⁴².

Dés le départ du général Gallieni, une enquête du gouverneur général par intérim Lepreux réduit à néant la thèse de la conspiration mauricienne. Les faits mis à jour, largement repris par Augagneur, rendent ridicules les allégations de l'autorité coloniale. L'ampleur du mécontentement mais aussi des exactions des fonctionnaires locaux dépassent largement les faux-semblants du gouverneur général.

37 Claude, Bavoux, *Les Réunionnais de Madagascar de 1880 à 1925*, op. cit., p. 732.

38 Trad : le repas.

39 Trad : ses porteurs.

40 B.N.F. - *La dépêche de Madagascar* - 08/02/1905 - p. 1.

41 Guy, Jacob, *Sur les origines de l'insurrection du Sud - Est de Madagascar (Novembre - Décembre 1904)*, op. cit., p. 255.

42 B.N.F. - *La dépêche de Madagascar* - 23/12/1903 - p. 2 et 26/12/1903 - p. 1.

Il est encore difficile d'établir la vérité mais la lettre d'Evaux, commerçant à Farafangana, apporte tout de même des éclaircissements⁴³. C'est la construction de la route de Vondrozo qui suscite le mécontentement. Les travailleurs, réquisitionnés pour la plupart, ne seront pas rémunérés et n'obtiendront pour salaire que deux bœufs et une dame-jeanne de « Toaka »⁴⁴ pour dix hommes. Ceux qui refusent le travail sont mis en prison et les plus récalcitrants ont droit à « une promenade en forêt » où un Comorien et un Sénégalais de la garde indigène se chargent de leur loger une balle dans la tête. Evaux ajoute que l'un des commandeurs du chantier est même exécuté par erreur. Le sommet de l'ignominie est atteint au mois de septembre 1903 lorsque vingt-trois prisonniers sont tués par asphyxie dans un silo transformé en prison.

Les rapports établis par le gouverneur par intérim Lepreux puis par Augagneur reprennent et confirment les faits dénoncés par Evaux⁴⁵. A ceci près que le système des corvées et le mode de paiement ne sont pas remis en question. L'on feint d'ignorer que Gallieni est directement à l'origine des abus et qu'il a largement utilisé la présence mauricienne pour prétendre que les dénonciations n'étaient que l'œuvre d'une conspiration contre la France à Madagascar.

Face à l'ampleur des exactions, les faux semblants ne sont plus de mise. Augagneur le comprend immédiatement. Même si ce dernier se déclare convaincu plusieurs années après de la « bonne foi » du général, le bouc émissaire mauricien a trop servi.⁴⁶

L'affaire du Maroc et les déclarations mutuelles⁴⁷ du 08 avril 1904 inaugurent de nouvelles relations entre la France et l'Angleterre. Les zones d'influence respectives des Français et des Anglais sont fixées, reléguant les idées anglophobes au rang d'anachronismes⁴⁸. Dès lors Mauriciens et

43 C.A.O.M. - Série géographie C 379 d 1031 - Lettre du 17/09/1905.

44 Trad : Alcool fort de canne fabriqué localement.

45 Guy, Jacob, Sur les origines de l'insurrection du Sud - Est de Madagascar (Novembre - Décembre 1904), op. cit., p. 259.

46 Victor, Augagneur, Erreurs et brutalités coloniales, op. cit., p. 139.

47 L'une d'elles porte sur Madagascar.

48 Henri, Wesseling, Le partage de l'Afrique (1880 - 1914), Paris, 1996, Editions Denoël, p. 462 - 466.

fonctionnaires coloniaux n'ont pas d'autre choix que d'appliquer ces volontés métropolitaines.

Comme nombre de minorités se trouvant en situation de domination dans des territoires colonisés mais profitant de la stabilité coloniale, les Mauriciens se situent néanmoins aux cotés de la France pour défendre les positions coloniales face aux Malgaches.

Pour les fonctionnaires coloniaux, l'anti-mauriciannisme est devenu obsolète. La métropole engagée dans la politique de l'Entente cordiale ne se laissera plus prendre à ce type d'argument. En 1914, les accusations portées par la presse réunionnaise sur Marchal à Fort Dauphin n'auront quasiment aucun retentissement.

Bien que de nombreux Mauriciens aient été d'origine française, leur intégration à la colonie de Madagascar ne s'est pas effectuée sans heurts. Puissants économiquement mais faibles politiquement car peu soutenus par leurs autorités consulaires, ils ont été les boucs émissaires de l'autorité coloniale à chaque soulèvement malgache au cours de la première phase de l'annexion. L'hostilité de Gallieni envers tous ceux qui avaient des liens avec l'étranger a accentué cette situation.

Avec l'arrivée de Victor Augagneur et l'Entente cordiale des métropoles européennes, une page est tournée mais l'occasion de constituer un vaste marché entre les Mascareignes et Madagascar est définitivement perdue. Dès lors, le mouvement migratoire mauricien ne se développera pas comme l'avaient espéré les promoteurs de la Société mauricienne de colonisation de Madagascar.